



Centre Hospitalier Départemental

**CENTRE HOSPITALIER FELIX GUYON**  
ROUTE DE BELLEPIERRE  
97400 SAINT DENIS  
ILE DE LA RUENION

mercredi 21 mai 2008

**PROJET DU CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMETAL FELIX GUYON  
RELATIF A L'INFORMATISATION DE LA PHARMACIE**

**MISE EN ŒUVRE DU LOGICIEL PHARMA**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL FELIX GUYON  
Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu le récépissé N° 1273220 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 06 février 2008.

**DECIDE**

ARTICLE 1 :

Il est mis en place a la pharmacie du centre hospitalier départemental Félix Guyon un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé PHARMA dont l'objet est la gestion du circuit du médicament, des produits sanguins et des dispositifs médicaux implantables, délivrés aux patients.

ARTICLE 2 :

les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

**Identité** : Nom prénom date de naissance sexe

**Données administratives** : Numéro d'admission, numéro de dossier, service d'hospitalisation, date d'entrée, date de sortie,

**Santé** : médicaments prescrits et dispensés avec posologie, durée et quantité,

ARTICLE 3

Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives : Le pharmacien, le personnel pharmacie, le personnel soignant,

ARTICLE 4 :

Le droit d'accès et de rectification prévue par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service, Département informatique médicale :

ARTICLE 5

Le Directeur Adjoint DFSI est chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publié dans l'établissement et dans la presse locale ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Département.

LE DIRECTEUR ADJOINT

C. DINDAR